

# **Société Francophone du Diabète**

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020



Société de Commissariat aux comptes (Compagnie Régionale de Paris)  
SARL au capital de 2.000 euros – RCS de Paris B484 182 969 - Siret : 484 182 969 00028  
Siège social : 32, rue de Londres – 75009 PARIS  
Tél : 01.53.20.84.94 – Fax : 01.53.20.84.95

Centre de Responsabilité des Bilans

Centre de Responsabilité des Bilans

Centre de Responsabilité des Bilans

Centre de Responsabilité des Bilans

32, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS

TEL : +33 (0) 1 53 20 84 94 - FAX : +33 (0) 1 53 20 84 95

SOCIETE A RESPONSABILITE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 000 EUROS - RCS PARIS B 484 182 969 - SIEGE SOCIAL : 32, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS

# **Société Francophone du Diabète**

Siège Social : 60, rue Saint Lazare - 75009 PARIS  
Association loi 1901

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société Francophone du Diabète relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Société Francophone du Diabète à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués ;
- Le cadrage des enregistrements avec le projet de reddition des comptes du congrès 2020,
- Le cadrage des allocations versées avec les décisions du Conseil Scientifique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur

**Société Francophone  
du Diabète**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 décembre 2020*

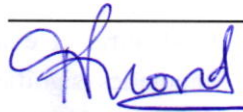
les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris , le 23 mars 2021

Le commissaire aux comptes

**F2P AUDIT &  
CONSEIL**



---

FABIENNE PICARD

---



# Comptes annuels

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

## SOCIETE FRANCOPHONE DU DIABETE

60 Rue Saint Lazare  
75009 PARIS

APE : 7219Z -  
Siret : 40499511000057

**mazars**

### MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau  
de l'ordre des experts comptables  
61 Rue Henri Regnault

92075 PARIS LA DEFENSE

Tél :

Fax :

Courriel :

Web : [www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

 **Sommaire**

<b>Compte rendu de travaux de l'Expert Comptable</b>	<b>3</b>
<b>Etats de synthèse</b>	<b>5</b>
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Faits caractéristiques	10
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat	18
Autres informations	20

**Compte rendu de travaux de l'Expert Comptable****MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association SOCIETE FRANCOPHONE DU DIABETE relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :


	Montant en Euro
Total bilan	5 564 748,40
Total des produits d'exploitation	1 601 678,23
<b>Résultat net comptable (Déficit)</b>	<b>-458 848,02</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS LA DEFENSE

Le 18/03/2021

Pour MAZARS  
Robert AMOYAL  
Associé



**Etats de synthèse**



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	38 890	38 890		
Immobilisations corporelles	64 004	50 727	13 277	20 227
Immobilisations financières	12 393		12 393	12 393
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>115 287</b>	<b>89 617</b>	<b>25 670</b>	<b>32 620</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	166 572		166 572	7 024
Créances				
Usagers et comptes rattachés	124 380		124 380	967 751
Autres	610 197		610 197	92 320
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	4 629 113		4 629 113	5 699 109
Caisse				5
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 530 261</b>		<b>5 530 261</b>	<b>6 766 208</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	8 817		8 817	11 707
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>8 817</b>		<b>8 817</b>	<b>11 707</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 654 366</b>	<b>89 617</b>	<b>5 564 748</b>	<b>6 810 535</b>

Legs nets à réaliser :  
acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle  
Dons en nature restant à vendre :



## Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	418 028	418 028
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-458 848</b>	<b>161 694</b>
Report à nouveau	4 003 824	3 842 130
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>3 963 004</b>	<b>4 421 852</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>3 963 004</b>	<b>4 421 852</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	166 033	41 265
Autres	1 174 496	514 733
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 340 529</b>	<b>555 998</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>261 215</b>	<b>1 832 685</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 564 748</b>	<b>6 810 535</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	1 601 744
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	1 598 181	3 343 628
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		26 200
Cotisations	1	
Autres produits	3 496	232
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 601 678</b>	<b>3 370 060</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 878 492	2 898 287
Impôts, taxes et versements assimilés	2 288	6 928
Rémunérations du personnel	155 342	179 394
Charges sociales	73 515	83 449
Dotations aux amortissements	6 950	10 431
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	27	160
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 116 615</b>	<b>3 178 648</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-514 937</b>	<b>191 412</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 992</b>	<b>11 952</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>-52 097</b>	<b>41 670</b>
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-458 848</b>	<b>161 694</b>



**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE FRANCOPHONE DU DIABETE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 5 564 748 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 458 848 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Note sur le changement des méthodes comptables :

Le règlement n° 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a été homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018. Il abroge le règlement CRC n° 99-01 (modifié en 2004) et tous les règlements le modifiant. Plusieurs dispositions ont entraîné des changements de méthode comptable pour la FFRD. Les principaux changements sont les suivants :

Fonds dédiés : représentent, à la clôture de l'exercice, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes (PCG art.132-2) :

- subventions d'exploitation ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Le nouveau règlement des règles comptables à retenir en matière de contributions volontaires en nature.

Contributions volontaires :

- la nature de ces contributions ;
- les modalités mises en œuvre pour les recenser et les quantifier ;
- les méthodes de valorisation retenues.
- Reclassement des contributions financières en 75 (74 en N-1) .

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.



## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

CONGRES 2020 Bruxelles (Virtuel)

Suite à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19, le Congrès devant se dérouler à Bruxelles a été reporté à Septembre et s'est déroulé en virtuel. La reddition définitive du congrès 2020 n'était pas encore clôturée lors de l'arrêté des comptes 2020 de l'Association SFD. Le projet de reddition des comptes du congrès se traduit comme suit :

#### Résultat :

Postes	Charges / Dépenses	Produits / Recettes
Locations des espaces	120 306	
Prestations techniques	106 025	
Installation générale / maintenance	22 780	
Editions / brochures	10 667	
Site internet	0	
Promotion du congrès	27 328	
Invités / orateurs / bourses	92 152	
Frais de personnel	10 445	
Restauration / Festivités / Evènements	2 400	
Prestations congressistes	9 554	
Transport congressistes	7 944	
Honoraires divers	253 322	
Frais bancaires	6 500	
Droits d'inscription		577 359
Ventes de surface		9 500
Sponsoring		663 000
Dons Abbott		76 686
<b>TOTAUX</b>	<b>669 423</b>	<b>1 326 545</b>

RESULTAT DU CONGRES (Bénéfice) 657 121

#### Bilan (en K€) :

ACTIF	2020	2019	PASSIF	2020	2019
Avances et acomptes	152	0	Fournisseurs	1	0
Clients Inscriptions	3	0	Factures non parvenues	80	3
Clients Sponsoring	0	15	Clients Sponsoring	204	0
Factures à établir Autres débiteurs	1	0	TVA collectée	0	2
TVA Déductible	0	75	Clients Avoir à établir	46	0
Crédit de TVA à reporter	294	0	TVA sur factures non parvenues	4	0
TVA sur factures à établir	4	0	Transfert de fonds reçus	0	104
Transfert de fonds versés	0	69	Autres débiteurs ou créditeurs	20	0
Trésorerie	791	1 289	Autres dettes	256	0
Autres créances	23	0			d
			<b>Résultat</b>	<b>657</b>	<b>1 339</b>
<b>Total</b>	<b>1 268</b>	<b>1 448</b>		<b>1268</b>	<b>1 448</b>

## Faits caractéristiques

CONGRES 2021 Strasbourg (Virtual) :

Depuis 2016, les fonds engagés pour l'organisation du congrès sont appréhendés dans des comptes bancaires ouverts au nom de l'Association. De ce fait, l'avance consentie à notre prestataire pour gérer le salon est substituée par l'ensemble des opérations engagées pour notre compte à la clôture de l'exercice.

Ce contrat de mandataire transparent impacte notre bilan comme suit (en K€) :

ACTIF	2020	2019	PASSIF	2020	2019
Fournisseurs colloquium débiteur	26	3	Fournisseurs colloquium	0	0
Clients	0	849	Autres dettes Colloquium	0	0
Autres débiteurs	46	0	TVA Collectée	44	315
Trésorerie	200	1 099	Produits constatés d'avance	220	1 637
Charges constatées d'avance	1	1	Autres dettes	121	0
Autres créances	112	0			
Total	385	1 952		385	1 952

### DISPONIBILITES

Les disponibilités de la SFD s'élèvent à 4 629 113 euros au 31/12/2020. Elles se composent des éléments suivants :

- comptes courants : 1 237 348 euros
- comptes sur livrets : 3 301 680 euros
- livret A : 86 094 euros
- intérêts courus à recevoir : 3 992 euros

### SFDT1

Le projet SFDT1, initialement géré conjointement par la Fondation Francophone de Diabète (FFRD) et la Société Francophone du Diabète (SFD) a été intégralement transféré à la FFRD en septembre 2019. Le personnel attaché au projet a été transféré à la FFRD. Les fonds reçus par la SFD pour financer le projet et non utilisés par la SFD sont également transférés à la FFRD.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	38 890			38 890
Immobilisations corporelles	64 004			64 004
Immobilisations financières	12 393			12 393
<b>Total</b>	<b>115 287</b>			<b>115 287</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	38 890			38 890
Immobilisations corporelles	43 777	6 950		50 727
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>82 667</b>	<b>6 950</b>		<b>89 617</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>32 620</b>	<b>-6 950</b>		<b>25 670</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		6 950	6 950
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>		<b>6 950</b>	<b>6 950</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>			



## Notes sur le bilan

**Actif circulant**

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 755 787 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Autres	12 393		12 393
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	124 380	124 380	
Autres	610 197	610 197	
Charges constatées d'avance	8 817	8 817	
<b>Total</b>	<b>755 787</b>	<b>743 394</b>	<b>12 393</b>

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à Etablir	26 836
ORG.SOCIAUX PRODUITS A RE	210
Divers - Produits A Recev	4 110
SFDT1 - SFD - Produits à recevoir	30 000
Interêts courus à recevoir	3 992
<b>Total</b>	<b>65 148</b>



## Notes sur le bilan

## Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	418 028			418 028
Report à Nouveau	3 842 130	161 694		4 003 824
Résultat de l'exercice	161 694		458 848	-458 848
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>4 421 852</b>	<b>161 694</b>	<b>458 848</b>	<b>3 963 004</b>

## Notes sur le bilan

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	418 028				418 028
Report à Nouveau	3 842 130	161 694			4 003 824
Excédent ou déficit de l'exercice	161 694	-161 694		458 848	-458 848
<b>Situation nette</b>	<b>4 421 852</b>			<b>458 848</b>	<b>3 963 004</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>4 421 852</b>			<b>458 848</b>	<b>3 963 004</b>

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 601 744 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	166 033	166 033		
Dettes fiscales et sociales	69 878	69 878		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 104 618	1 104 618		
Produits constatés d'avance	261 215	261 215		
<b>Total</b>	<b>1 601 744</b>	<b>1 601 744</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Factures Non Parvenues	152 511
Provision Congés Payés	13 415
Charges Sociales sur congés à payer	6 410
Etat - Autres Charges	1 927
<b>Total</b>	<b>174 264</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatées d avance	8 058		
QLQ - CCA	759		
<b>Total</b>	<b>8 817</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	40 860		
QLQ - PCA	220 355		
<b>Total</b>	<b>261 215</b>		



## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires et ressources

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Congrès diabète	1 326 545
Cotisations	42 187
Abonnement revues	31 505
Financement SFDT1	153 000
Autres dons	23 400
Loyer FFRD	21 545
<b>TOTAL</b>	<b>1 598 182</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 506 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro



## Notes sur le compte de résultat

## Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal - 31 %	
Taux Normal - 28 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
<b>Crédits d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit Carry back	52 097
<b>Autres imputations</b>	

Du fait d'un déficit sur l'exercice 2020, un report en arrière a été déterminé sur la base du résultat de 2019.

Le montant du crédit d'impôt relatif au carry back est de 52 057 €.

Le montant du déficit reportable après imputation du carry back est de 307 184 €.

## Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	-510 945		-510 945
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
<b>Résultat comptable</b>	<b>-458 848</b>		<b>-458 848</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19 ont également impacté l'économie française sur l'exercice 2021. De ce fait comme pour le Congrès 2020, le Congrès SFD Strasbourg 2021 sera en virtuel.

La SFD, compte tenu du caractère de l'épidémie, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. La direction de la SFD n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	1	3	3
Employés		1	1	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>Engagements en matière de pensions</b>	<b>19 590</b>
Autres engagements donnés	19 590
<b>Total</b>	<b>19 590</b>

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 589,91 €



## Autres informations

### Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	

### Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 590 euro

La méthode de calcul utilisée est la méthode des Unités de crédit projeté ou PBO (Projected Benefit Obligation) : elle est fondée sur la valeur actuarielle de tous les droits du salarié projetées à sa date de départ à la retraite, laquelle est étalée sur la carrière totale du salarié. Cette méthode est recommandée par la norme IAS 19.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 0,34 %.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.

## Autres informations

### Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total</b>		
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>Total</b>		

Les membres du conseil d'administration et du conseil scientifique exercent leurs activités bénévolement. A défaut de données quantitatives suffisamment fiables, les contributions volontaires en nature n'ont pas pu être chiffrées.

## Autres informations

### Donations

Détail des legs, donations et assurances-vie

	Montant
<b>PRODUITS</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>CHARGES</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>Solde de la rubrique</b>	

Lors de l'assemblée générale de la SFD le 18 novembre 2020, il a été voté qu'un legs de 80 K€ au profit de la SFD soit substitué au profit de la FFRD. L'acceptation du legs par la FFRD est prévu courant 2021.